

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN**Procès-verbal de la réunion de Conseil du 28 septembre 2023**

Le jeudi 28 septembre 2023 à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 1^{er} et 22 septembre 2023 effectuées en application de L2121-10 du CGCT, à l'ouverture de la séance :

- Président : Monsieur Sylvain ROBERT

- Présents : 66 - Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Mickaël FAUQUEMBERG, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT.

- Procurations : 13 - Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Katy CLEMENT à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Martine GERMA à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Georges KOPROWSKI à Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur François LEMAIRE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Christian PRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ.

- Absents excusés : 12 - Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Virginie MARTEL, Monsieur Louis MOMPEU, Madame Sophie RUSIN, Madame Estelle SZABO, Monsieur Maurice VISEUX.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 22 juin 2023 et du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil Communautaire dans sa séance du 7 juillet 2020.

Liste des délibérations du conseil

N°	DESIGNATION
1	RESSOURCES ET MOYENS : Grenay : Installation d'un conseiller communautaire Décision prise à l'unanimité des votants.
2	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Port Fluvial de Harnes - Rapport annuel du sous-délégué 2022 Décision prise à l'unanimité des votants.
3	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : NPNRU - Approbation des orientations fixées dans la Charte Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) Décision prise à l'unanimité des votants.
4	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Partenariat avec l'Institut d'Aménagement, d'Urbanisme et de Géographie de Lille (IAUGL - Université de Lille) - Approbation de deux conventions de projet collectif et d'une convention de partenariat au titre de l'année universitaire 2023/2024 Décision prise à l'unanimité des votants.
5	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : ERBM - Convention de financement des études urbaines pré-opérationnelles des cités minières retenues pour la programmation 2021 / 2023 (2e triennal) - Avenant n°1 Décision prise à l'unanimité des votants.
6	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Politique de l'Habitat - Délégation de compétence des "Aides à la pierre "Bilan de la convention de délégation 2016 - 2021 prorogée à 2023 avec l'État et l'agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) Décision prise à l'unanimité des votants.
7	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Approbation de la convention opérationnelle pour la mise en œuvre d'un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC) pour la période 2024-2026 Décision prise à l'unanimité des votants.
8	DEVELOPPEMENT DURABLE : Prise de compétence « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux » et « Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation » par la CALL Décision prise à l'unanimité des votants.
9	DEVELOPPEMENT DURABLE : Service public de production et de distribution d'eau potable : choix du mode de gestion du service public – lancement d'une procédure de concession Décision prise à la majorité. (57 « pour », 0 « contre », 23 « abstentions » : groupe Communiste et Républicain) <i>(Arrivée de Mme Sophie RUSIN)</i>
10	DEVELOPPEMENT DURABLE : Service public de production d'eau potable - Rapport Annuel du Délégué (RAD) de l'année 2022 Le Conseil prend acte
11	DEVELOPPEMENT DURABLE : Service public de distribution d'eau potable - Rapport Annuel du Délégué (RAD) de l'année 2022 Le Conseil prend acte
12	DEVELOPPEMENT DURABLE : Service public d'assainissement - Rapport Annuel du Délégué (RAD) de l'année 2022 Le Conseil prend acte
13	DEVELOPPEMENT DURABLE : Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau potable 2022 Le Conseil prend acte
14	DEVELOPPEMENT DURABLE : Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'assainissement 2022 Le Conseil prend acte
15	DEVELOPPEMENT DURABLE : Programme « eau solidaire » - Budget alloué au dispositif Clé de répartition du dispositif de la dotation 2023 à l'ensemble des 36 communes - Continuité du service en 2024 Décision prise à l'unanimité des votants. <i>(Départ de M. Nicolas GODART)</i>

16	DEVELOPPEMENT DURABLE : Service Public d'Assainissement Collectif - Convention avec la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) pour l'admission d'effluents des communes de Vermelles et Noyelles-Lès-Vermelles Décision prise à l'unanimité des votants.
17	DEVELOPPEMENT DURABLE : Service Public d'Assainissement Collectif - convention avec la CAHC pour le transport et le traitement des Eaux Usées pour les communes de Courrières, Montigny-en-Gohelle, Rouvroy Décision prise à l'unanimité des votants.
18	DEVELOPPEMENT DURABLE : Service public d'eau potable - convention de fourniture d'eau potable en gros entre la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux Décision prise à l'unanimité des votants.
19	DEVELOPPEMENT DURABLE : Organisation d'un forum « Mobilité intermodale, décarbonée et solidaire, les acteurs de l'Artois s'engagent ! » le 14 septembre 2023 à Arras – Demande de subvention du Réseau Alliances Décision prise à l'unanimité des votants. <i>(Arrivée de M. Bruno CLAVET pouvoir reçu de M. Louis MOMPEU)</i>
20	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Plateforme "proch'emploi" - partage financier des dépenses entre la CALL et la CAHC : avenant n°1 à la convention-cadre Décision prise à l'unanimité des votants.
21	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Entrée de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin au capital de la SCIC ALL Décision prise à l'unanimité des votants.
22	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Subvention à l'association ACTIO pour "Les Chroniques de Gliwensbourg" Décision prise à l'unanimité des votants.
23	DEVELOPPEMENT SOCIAL : Lens-Liévin « Terre de Jeux » - Retransmission de matchs de coupe d'Europe et mise en place d'un village des champions Versement d'une subvention Décision prise à l'unanimité des votants.
24	RESSOURCES ET MOYENS : Adoption du règlement d'exploitation de l'aérodrome de Lens-Bénifontaine Décision prise à l'unanimité des votants.
25	RESSOURCES ET MOYENS : Contrat de Territoire 2023-2026 entre le Département du Pas de Calais et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin – Autorisation de signer Décision prise à l'unanimité des votants.
26	RESSOURCES ET MOYENS : Convention pour la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive par le Département pour le projet de construction du centre aquatique de Harnes Décision prise à l'unanimité des votants.
27	RESSOURCES ET MOYENS : Schéma de mutualisation Direction Mutualisée des Systèmes d'Information (DMSI) Ajustement tarifaire au 1er octobre 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
28	RESSOURCES ET MOYENS : Annay-sous Lens : mandat de maîtrise d'ouvrage pour la restructuration et extension de l'école Pantigny Décision prise à l'unanimité des votants.
29	RESSOURCES ET MOYENS : Mazingarbe : mandat de maîtrise d'ouvrage pour la création d'un espace polyvalent et d'un espace socioculturel au sein d'un ancien bâtiment commercial Décision prise à l'unanimité des votants.
30	RESSOURCES ET MOYENS : Grenay : Modification de la composition de la Commission Ressources et Moyens Décision prise à l'unanimité des votants.
31	RESSOURCES ET MOYENS : Grenay : Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) Décision prise à l'unanimité des votants.
32	RESSOURCES ET MOYENS : Loos-en-Gohelle : Modification de la composition au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) Décision prise à l'unanimité des votants.

33	RESSOURCES ET MOYENS : Représentation de la Communauté d'Agglomération au sein du Pôle Métropolitain de l'Artois, d'Artois Mobilités, de l'Office du Tourisme : modification Décision prise à l'unanimité des votants.
34	RESSOURCES ET MOYENS : Commission de Suivi de Site (CSS) de la société Nortanking à Annay-sous-Lens : Désignation des représentants Décision prise à l'unanimité des votants.
35	RESSOURCES ET MOYENS : Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres (SIZIAF) Désignation des représentants Décision prise à l'unanimité des votants.
36	RESSOURCES ET MOYENS : SIZIAF : rapport d'activité 2022 Le Conseil prend acte
37	RESSOURCES ET MOYENS : Artois Mobilités : Rapport d'activité 2022 Le Conseil prend acte
38	RESSOURCES ET MOYENS : Société Anonyme d'Economie Mixte Territoires 62 - Rapport d'activité 2022 et rapport annuel des mandataires Le Conseil prend acte
39	RESSOURCES ET MOYENS : Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional Rapport d'activité 2022 Le Conseil prend acte
40	RESSOURCES ET MOYENS : Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin - Rapport d'activité 2022 Le Conseil prend acte
41	RESSOURCES ET MOYENS : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la FDE 62 et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin relative aux travaux d'effacement de réseaux de la rue Rochefoucauld inclus dans la réhabilitation ERBM de l'îlot Parmentier à Lens Décision prise à l'unanimité des votants.
42	RESSOURCES ET MOYENS : Construction d'un centre aquatique à Lens - Avenant n°1 à la convention de mandat Décision prise à l'unanimité des votants.
43	RESSOURCES ET MOYENS : Désignation d'un référent déontologue des élus Décision prise à l'unanimité des votants.
44	RESSOURCES ET MOYENS : Convention industrielle de formation à la recherche - CIFRE Recrutement d'un doctorant Décision prise à l'unanimité des votants.
45	RESSOURCES ET MOYENS : Mise à jour du tableau des remboursements des frais de déplacement et de stage du personnel communautaire Décision prise à l'unanimité des votants.
46	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste de coordinateur conditions de vie au travail Décision prise à l'unanimité des votants.
47	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste permanent à temps complet de Chargé de transition numérique pour la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique Décision prise à l'unanimité des votants.
48	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste de Coordinateur projets culturels Décision prise à l'unanimité des votants.
49	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste d'assistant administratif auprès du Directeur Général Adjoint en charge du développement Décision prise à l'unanimité des votants.
50	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste de Chargé d'appui aux projets et partenariats culturels (Ajustement d'un poste déjà présent au tableau des effectifs) Décision prise à l'unanimité des votants.
51	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste de Coordinateur Local à l'Education Artistique (CLEA) (Ajustement d'un poste déjà présent au tableau des effectifs) Décision prise à l'unanimité des votants.
52	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste de Régisseur pour la Direction Coordination Mutualisation (Modification d'un poste déjà présent au tableau des effectifs) Décision prise à l'unanimité des votants.

53	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste de responsable de la régie d'entretien des espaces naturels communautaires (poste déjà présent au tableau des effectifs) Décision prise à l'unanimité des votants.
54	RESSOURCES ET MOYENS : Modification de la délibération D36 du 28 septembre 2022 relative à la création de deux postes d'agent de capture animale pour la direction Coordination mutualisation (élargissement des candidatures aux non titulaires du cadre d'emploi de la fonction publique) Décision prise à l'unanimité des votants.
55	RESSOURCES ET MOYENS : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la SAEM Territoires 62 pour les exercices 2016 à 2021 Le Conseil prend acte
56	RESSOURCES ET MOYENS : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'association Culture Commune pour les exercices 2017 à 2021 Le Conseil prend acte
57	RESSOURCES ET MOYENS : Avenant n°2 à la convention d'accompagnement financier de l'association Racing Club de Lens Décision prise à l'unanimité des votants.
58	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - Maisons et Cités - Construction de 44 logements Bd Lamendin Cité 2 à Bully-les-Mines Décision prise à la majorité. (78 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
59	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - Pas-de-Calais Habitat - opération Liévin-Marichelles Réhabilitation de 120 logements rue des Robiniers à Liévin Décision prise à la majorité. (78 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
60	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Principal - Approbation de la Décision Modificative n°1/2023 Décision prise à la majorité. (78 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
61	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Action Économique - Approbation de la Décision Modificative n°1/2023 Décision prise à la majorité. (78 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
62	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Assainissement - Approbation de la Décision Modificative n°1/2023 Décision prise à la majorité. (78 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
63	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Eau Potable - Approbation de la Décision Modificative n°1/2023 Décision prise à la majorité. (78 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
64	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Crématorium - Approbation de la Décision Modificative n°1/2023 Décision prise à la majorité. (78 « pour », 0 « contre », 2 « abstentions » M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
65	RESSOURCES ET MOYENS : Ajustement et vote des Autorisations de Programme/ Engagements et Crédits de Paiement (AP/CP) à la décision modificative n°1/2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
66	RESSOURCES ET MOYENS : Soutien au peuple Marocain suite au séisme du 8 septembre 2023 - Octroi d'un don à la Fondation de France Décision prise à l'unanimité des votants.

M. ROBERT : Mesdames, messieurs, chers collègues, en préambule de cette séance, on est toujours sur des moments un peu particuliers mais nous étions plusieurs hier matin à honorer la mémoire de Didier HIEL qui nous a quitté la semaine dernière et un peu avant aussi nous avons témoigné à Laurent, à l'ensemble des élus de Liévin et à la famille d'Edmond GOGUILLON toutes nos condoléances. Les

deux étaient membres de notre Conseil et donc je vous demande, en leur mémoire, d'observer un moment de recueillement.

Je vous remercie.

Pour rentrer dans l'ordre du jour de notre Conseil, y a-t-il des remarques ou des demandes de vote sur le compte-rendu de notre dernière réunion de Conseil ? Non. La première délibération vise à installer Mickaël FAUQUEMBERG suite à la démission de Christian CHAMPIRE et donc il nous rejoint ce soir et donc il est installé dans ses fonctions de conseiller communautaire au titre de la ville de Grenay avec cette première délibération. On passe à l'examen de l'ordre du jour avec la délibération n°2, Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Délibération traditionnelle Monsieur le Président, mes chers collègues, sur le port fluvial. Le rapport 2022 du sous délégué, deux chiffres importants, une augmentation effectivement du trafic qui repart à la hausse de +8,32% dû essentiellement d'ailleurs à une augmentation de l'activité de la société Ramery, même si nous sommes encore aujourd'hui extrêmement dépendants de celle qui, aujourd'hui, fait fonctionner essentiellement ce port c'est-à-dire la société DC Ressources, 76% de l'activité totale de ce port fluvial. Mais tout cela devrait effectivement aussi changer en 2025 puisque vous savez qu'il y a une société importante, la société GALLOO qui doit venir rejoindre ce port fluvial en 2025. Société qui, je le rappelle, est une société spécialisée dans le recyclage de métaux et d'objets de consommation en fin de vie.

M. ROBERT : Merci beaucoup. L'attrait du fluvial est encore confirmé. C'est adopté. La délibération n°3, Alain ROGER.

M. ROGER : Oui Monsieur le Président. Dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain, le porteur de projet, c'est-à-dire nous, en lien avec les acteurs concernés doivent mettre en place une gestion urbaine et sociale de proximité, ce que l'on appelle couramment la GUSP. Cette GUSP vise à améliorer au quotidien le cadre de vie des habitants. Les domaines concernés sont l'ambiance urbaine, la propreté des espaces publics et privés, les mobilités et les déplacements, la gestion des déchets et bien d'autres thématiques. En collaboration avec l'ensemble des partenaires que sont les communes concernées, l'Etat, les bailleurs, le Conseil Régional, l'ANRU et les acteurs locaux, la CALL a proposé un programme qui sera bien évidemment étoffé dans le temps axé sur les domaines suivants qui sont l'amélioration, l'inclusion sociale et le développement de la cohésion sociale, l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie et le renforcement de l'attractivité des quartiers prioritaires. Tous ces éléments sont donc détaillés dans la charte jointe. Cette charte vise à en fixer les modalités. Les parties s'engagent à tout mettre en œuvre en respectant les objectifs fixés, en incluant la participation des habitants tout au long du projet. Le but de cette délibération est d'approuver les orientations proposées et de vous autoriser, Monsieur le Président, à signer cette charte.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Jean.

M. LETOQUART : C'est une remarque et ce n'est évidemment pas pour s'opposer à ce genre de dispositif parce qu'évidemment c'est une très bonne chose et on est content de faire participer les habitants à ceux qui les concernent. C'est juste une remarque sur la multiplication des dispositifs justement pour finalement oublier quand même des fondamentaux. On a eu un rapport Borloo qui nous explique tout à fait ce qu'il faut faire de la politique de la ville. Là actuellement on est en train de négocier les périmètres dans des conditions qui ne sont pas bonnes du tout, avec un calendrier, une méthode de travail avec des prérequis, avec un cadre très contraint qui nous empêche de faire ce qu'on devrait faire pour les habitants mais on rajoute des dispositifs aux dispositifs aux dispositifs et à chaque fois les dispositifs servent à compenser le dispositif précédent qui n'a pas suffi. C'est vrai dans ce domaine comme dans d'autres domaines. Il y a 1 200 dispositifs en France pour installer des médecins, on n'en a toujours pas et là on rajoute des dispositifs et des dispositifs et à la fin on a des quartiers populaires qui sont toujours en très grande difficulté. Et je pense, lorsque je vois la méthode, mais Alain ne me contredirait pas là-dessus et le cadre qu'on nous a fixé, par exemple, pour redéfinir le périmètre de la politique de la ville que malgré ces dispositifs-là nos habitants vont continuer de souffrir. Je pense que c'est important qu'on se dise que même si on est d'accord et qu'évidemment il faut aller très rapidement sur ces dispositifs-là et qu'il faut se les accaparer lorsqu'on nous les propose, il faut aussi qu'on se le dise entre nous et qu'on fasse savoir aux représentants de l'Etat qu'on a bien conscience que tout ça ne va pas changer la condition des gens.

M. ROBERT : On peut que le constater et le partager.

M. ROGER : Ce qu'il y a c'est qu'on ne nous le propose pas, on nous l'impose. C'est différent.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté pour la 3. Merci. Alain, la 4, tu continues.

M. ROGER : La 4, donc là c'est l'Université de Lille et notamment l'Institut d'Aménagement d'Urbanisme et de Géographie qui sont à la recherche constante de partenariats avec le monde professionnel afin de permettre à leurs étudiants d'acquérir en expérience accrue en lien avec le monde socio-économique. Apparemment, ils sont très intéressés par notre territoire qui relève à leurs yeux un intérêt particulier pour les réflexions d'aménagement et d'urbanisme. Je trouve que c'est quand même assez flatteur pour nous que les lillois s'intéressent à notre territoire. Donc leur travail qui s'échelonne sur la période d'octobre 2023 à avril 2024 consiste à réfléchir sur des thématiques confiées et surtout à nous apporter leurs réflexions qui pourront permettre d'esquisser des pistes de projet sur des secteurs à enjeux. Au titre de cette année universitaire, il est proposé de leur donner à réflexion deux projets totalement différents puisque l'un concerne un foncier déjà existant et l'autre plus axé sur le développement économique. Concernant le foncier existant, il s'agit du secteur des bâtiments du SIADEP et du siège de la CALL réunis dont leur rôle sera d'identifier les besoins en programmation, les contraintes techniques et architecturales et les évolutions possibles du site. L'autre qui concerne le développement économique, c'est l'espace commercial de proximité à Loos-en-Gohelle qui ne fonctionne pas très bien avec des cellules vacantes. Là, le but de leur mission étant d'engager des discussions avec des propriétaires voire même avec des usagers et voir comment envisager l'avenir de cette zone. Le but de la délibération est de signer les différentes conventions avec l'Université de Lille et leur accorder une participation financière de 10 000 €.

M. ROBERT : Oui Yves.

M. TERLAT : Pour solliciter et demander, en tout cas, s'il y avait une petite place, s'il y a un autre projet potentiel sur la commune d'Annav-sous-Lens, il s'agit d'accompagner la commune et l'entrée d'agglomération sur la question du camus et de son environnement. On aimerait bien, nous, que cet institut puisse être sollicité aussi pour jeter les premières bases d'un projet urbain à la fin de la rénovation du quartier.

M. ROBERT : Là on connaît aujourd'hui le calendrier. En tout cas, les programmes sont ciblés aujourd'hui. On peut voir éventuellement dans des phases ultérieures. On peut surtout demander à l'Etat qui a des bonnes idées des moments si lui n'a pas aussi un peu de moyen pour nous dire ce qu'on peut faire là-bas derrière. C'est de ça aussi qu'on parlait tout à l'heure, de ce qui nous était imposé, c'est à l'Etat aussi d'accompagner et de voir les fonctionnalités qui pourraient être développées sur ce bâtiment. Mais on va regarder sur les étapes à venir.

M. ROGER : Non mais pourquoi pas pour la prochaine année universitaire leur poser la question parce que bon là comme on est parti dans un système qui risque de durer dans le temps. Oui pourquoi pas ? En préalable, voir avec eux quelles sont les thématiques, voir plutôt avec nous, voir quelles sont les thématiques et les biens qu'on peut leur confier à réflexion. Tout à fait.

M. TERLAT : Je souscris effectivement c'est l'Etat qui lance les choses, c'est l'Etat qui a désigné le camus comme bâtiment à hauteur du Château de Versailles, on est fier, pour autant à un moment donné ça restera quand même à la Communauté d'Agglomération ou à la ville de gérer la manière dont on va...

M. ROBERT : Ou au propriétaire.

M. TERLAT : Oui mais l'urbanisation... Il n'y a pas que le camus. Il y a aussi des espaces à côté.

M. ROBERT : Je sais bien.

M. TERLAT : Là-dessus c'est une question d'urbanisation d'une commune.

M. ROBERT : Tout à fait. Pour la 4, c'est adopté ? On enchaîne. La 5, Alain.

M. ROGER : Oui Monsieur le Président. La 5 concerne l'ERBM et les études urbaines. En date du 9 juillet 2020, nous avons donc mis en place la convention de groupement de commandes. Celle-ci se termine en décembre 2023 ainsi que la convention de cofinancement. On s'aperçoit aujourd'hui que toutes les études urbaines ne sont pas encore terminées voire réalisées donc le but de l'avenant dans un premier temps c'est de prolonger la convention de groupement de commandes ainsi que la convention de financement. L'un de deux ans et l'autre de trois ans pour arriver tous les deux à échéance à fin 2026, ça c'est la première chose. La deuxième chose c'est concernant la cité Belgique, qui s'est vue intégrée avec les crédits PALULOS qui ont été déterminés au mois de septembre, la possibilité de faire de la rénovation de l'habitat. Or, cette cité Belgique ne fait pas partie du cadre des cités ERBM. Le but de l'avenant c'est également de la rajouter à ce cadre des cités ERBM pour qu'elle puisse bénéficier là également des financements pour les études urbaines. La dernière chose, c'est de retirer la ville de Billy-Montigny et la ville de Méricourt qui ne souhaitent plus faire partie de ce groupement de commandes. Donc c'est le but de l'avenant.

M. ROBERT : Ok, c'est complet. Pas de remarque ? C'est adopté. Alors c'est Yves qui rapporte la délibération n°6.

M. TERLAT : Il s'agit d'approuver le bilan de la délégation des aides à la pierre et puis de préparer la suite bien entendu. Sur la délégation des aides à la pierre, il faut rappeler que c'est depuis 2006 que l'agglo est engagée dans ce dispositif et il manage les aides à la pierre et que l'évaluation porte actuellement sur la période 2016-2023 qui comprend deux années de supplément 2022 et 2023 et ce qui nous permet de caler aussi avec le calendrier des PLH puisqu'on ouvrira la partie qui vient avec le PLH 3. Sur ces années de délégation, il y a quand même des éléments marquants qu'il faut repérer et vous l'avez vu certainement aussi dans les graphiques, la crise sanitaire a impacté une longue période de carence, en tout cas sur la question de l'action. Et puis, l'autre aspect c'est quand même que les nombreuses évolutions, réformes, je ne sais pas trop comment il faut dire, dans l'attribution des aides à la pierre, en particulier sur le parc privé a fait que la lisibilité n'est pas la meilleure qui soit. Alors on est dans des dispositifs qui portent des noms, « Habiter mieux », c'est FAIRE, « Ma prime rénov », maintenant c'est « Mon accompagnateur rénov ». On ne sait même plus à la limite à quel endroit on en est. Ça n'est pas que des changements de noms, c'est aussi des changements de financement qui pénalisent les demandeurs en tout cas. Sur les aides à la pierre par rapport au parc public, la période de 2016-2023 a dû voir 2 800 logements financés dont, et il faut le signaler en particulier, 33% correspondent à des PLAI. C'est donc un effort pour satisfaire et répondre à des besoins des publics chez nous les plus défavorisés. On peut repérer aussi une forte mobilisation des moyens financiers de la CALL en particulier et alors, entre autres, c'était l'ERBM, le NPNRU, les garanties d'emprunt etc. sur ces choses-là. Pour autant, cette période-là n'a pas vu de programme en acquis amélioré. C'est aussi pour nous un dispositif qui permettrait de lutter contre la vacance mais on sait que ces opérations-là sont extrêmement complexes et difficiles à équilibrer en tout cas même avec les moyens que l'Etat débloque sur ces questions-là. Ce bilan sur le parc public révèle des enjeux majeurs, il y a lieu de renforcer notre travail collaboratif entre la Communauté d'Agglomération, la ville et avec les bailleurs. Il y a lieu de travailler cet acquis amélioré quand même parce que c'est un élément utile pour travailler sur la vacance des logements et puis sur la réhabilitation des logements qui manque encore, en tout cas, là-dessus avec un travail sur une offre adaptée qui est à poursuivre. Sur le plan du qualitatif, on se heurte à cette question des LLS pour les communes qui ont plus de 40% de logements sociaux déjà et on a à se bagarrer pour pouvoir poursuivre les équipements en logements sociaux dans ces communes. Et puis on note aussi que les typologies T1/T2 sont quand même bien représentées dans ce qui a été produit sur ce délai. 39%, ce n'est pas très mal. Par contre les T5 c'est très minoritaire. Voilà donc les enjeux là-dessus, le travail sur, encore une fois je le disais, les communes à plus de 40% de logement social et une adéquation mais on risque d'être aidé là-dessus avec les éléments qui arrivent avec le PLH 3 et en particulier avec l'Observatoire du Logement qui pourrait nous permettre de dégager des pistes plus concertées. Sur la question du parc privé par rapport aux aides à la pierre, il y a deux éléments que je retiens moi c'est qu'il y a une consommation d'enveloppe et il y a des objectifs de la délégation d'aide à la pierre. Alors je n'ai jamais réussi à savoir qui est-ce qui était premier. D'habitude on met des objectifs et on les remplit et ici c'est la consommation qui prend bien les devants bien souvent par rapport aux objectifs, ce qui fait qu'on les dépasse très largement, qu'on a le constat d'importants ajustements des enveloppes mais trop tardif, qui arrive en cours d'année donc on a une difficulté en tout cas de prévoir et d'organiser les choses. C'est un énorme frein à la communication pour la rénovation de l'habitat privé. En gros, on évite de communiquer trop pour éviter la frustration de la demande parce que plus il y a de demandes, plus il y a de délais d'attente moins on arrivera à satisfaire les choses. On note en tout cas à chaque fois une consommation optimale de l'enveloppe mise à

disposition de la Communauté d'Agglomération. Très franchement, on pourrait faire plus, les besoins sont là. Donc là aussi on note, et vous le trouvez dans le document, une participation de la Communauté d'Agglomération qui est relativement importante sur ces six années et encore une fois une difficulté de construire une politique budgétaire qui soit claire, avec ces changements de règles de l'ANAH, puis cette incertitude en tout cas sur les enveloppes qui sont allouées chaque année. Il faut avec cette délégation d'aide à la pierre exprimer aussi des retombées économiques locales. C'est essentiel et c'est important pour nous. Ça représente 43 millions de dépenses éligibles et on couvre du coup 51% d'entreprises locales à peu près autour de 130 entreprises qui sont mobilisées à travers cette rénovation du parc privé. Pour autant, les dépenses moyennes par chantier sont en hausse, tout le monde sait pourquoi, l'augmentation des prix, l'augmentation des entreprises tout ça, ça pénalise aussi le nombre de dossiers puisque du coup à enveloppe constante moins de dossiers qui peuvent aboutir. On a pour autant à s'enorgueillir d'une bonne évaluation, d'un bon résultat en tout cas, sur les gains énergétiques dès lors que les travaux sont entrepris dans les bâtiments puisqu'on avoisine les 50% de gain énergétique, ça doit faire du bien au budget des ménages. Donc encore une fois, les effets locaux de ces politiques publiques que nous avons décidées d'engager sont assez peu aisés, elles peinent aussi à sortir du fait de ce qu'on connaît bien dans notre secteur, c'est l'auto-réhabilitation et puis le dispositif de « Ma prime rénov » qui rend complexe la possibilité de lire correctement et de cerner les impacts véritables de la délégation d'aide à la pierre sur la rénovation. Sur la question des enjeux et des perspectives maintenant, il reste à travailler, il y a quand même à retravailler et à regarder la question du reste à charge aux ménages qui entrent dans ce dispositif et donc la question des banques. Même si on a voté des caisses d'avance, même si on a voté ce qu'il fallait ça reste quand même un gros souci de combler le tout pour les habitants qui s'engagent là-dedans. Et puis, autre travail, sur la question des artisans qu'il faut mobiliser davantage, ce que la MHD a déjà entrepris, puisqu'il y a des fortes relations et des sensibilisations d'entreprises en tout cas sur cette question de la rénovation. Sur l'aspect territorialisation de l'ADAP, il faut noter les performances que la Maison de l'Habitat Durable présente, une fréquentation en hausse majeure et une fréquentation importante et puis un lieu, en tout cas, où on est, les gens, les agents sont en contact direct avec l'ANAH, avec l'APML, avec France Rénov et avec des partenariats qui ont été construits de manière à pouvoir avoir la capacité de répondre à tout ce que les usagers conduisent dans ce projet de rénovation. Voilà ce que sommairement présente le bilan de la délégation d'aide à la pierre qui vous a été joint dans votre document préparatoire. Il s'agit donc de valider ce document et de pouvoir vous autoriser à préparer la suite.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? Tout le monde avait pris connaissance du document. C'est adopté. On enchaîne avec la subvention.

M. TERLAT : Il s'agit là de rendre opérationnel un des éléments du PLH et de développer une convention opérationnelle pour la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement des copropriétés. Vous savez, elles sont certainement peu nombreuses dans l'agglomération mais il y en a quand même 200 et la question de la rénovation énergétique arrive à grands pas sur ces copropriétés. Il s'agit donc de mieux connaître ces entités et de mieux repérer leurs difficultés pour les aider à arriver vers de la rénovation énergétique en particulier. On engagerait pour ce faire une somme de l'ordre de 83 000 € par an pendant 3 ans. Ceci pouvant déboucher sur l'accompagnement concret et simple de 5 à 6 copropriétés.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est complet et c'est approuvé. On passe à la 8, Pierre SENECHAL.

M. SENECHAL : Oui la 8 et il y en a pas mal derrière. La 8, il s'agit du SAGE. Le SAGE est un outil de planification visant à améliorer l'état des masses d'eau en concertation avec tous les usages de l'eau en déclinaison de la directive cadre sur l'eau de l'Union Européenne. L'objet de cette délibération vise à prendre la mission visée au n°12 de l'article du Code de l'environnement, à savoir l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation ainsi que la gestion et la production de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou groupement de sous-bassin ou dans un système aquifère correspondant à une unité hydrographique.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 9.

M. SENECHAL : Service public de production et de distribution d'eau potable, choix du mode de gestion du service public, lancement d'une procédure de concession. Là je vais devoir prendre un peu plus de temps, c'est une priorité. La CALL exerce la compétence obligatoire eau potable en lieu et place de ses communes membres sur l'ensemble de son territoire. L'exploitation du service public d'eau potable de

la CALL est actuellement déléguée à la société Veolia Eau-Compagnie Générale des Eaux dans le cadre de deux contrats de délégation de service public. Un contrat de DSP de distribution et un contrat de DSP de production. Les enjeux identifiés du service d'eau potable de la CALL sont les suivants, la pérennité technique du service d'eau potable, la relation avec les abonnés, les enjeux de temporalité, les enjeux financiers, enfin les enjeux de maîtrise. Les principales caractéristiques des prestations assurées par le délégataire, le rapport sur le principe de la concession de service public, les caractéristiques des prestations assurées par la délégation dont notamment l'objet de la délégation portant sur la gestion du patrimoine du service remis au délégataire, incluant les installations de production et de distribution d'eau potable, la gestion de l'ensemble des relations entre les abonnés et le service, incluant la facturation du service de l'assainissement le cas échéant, l'information et l'assistance technique à la CALL pour lui permettre de maîtriser le service, et tout particulièrement de disposer des informations nécessaires à la gestion préventive de son patrimoine. Le périmètre de la délégation correspondant au périmètre des communes membres de la CALL et des ouvrages et équipements situés en dehors du périmètre du territoire participant au service d'eau potable de la CALL. Les engagements en termes de qualité de l'exploitation, mise en œuvre de la politique de gestion des ressources de la CALL, amélioration de la performance et la sobriété hydrique du service avec notamment une réduction des pertes, rendement de réseau, des usines de production, des volumes de services, des volumes non comptés, qualité du service rendu à l'abonné avec mise en place d'une démarche qualité comportant des objectifs de résultat mesurables. Les travaux, répartition des travaux entretien, renouvellement, investissements entre délégataire et la CALL prévus dans le contrat, la liste des travaux incombant au délégataire pouvant être envisageable comme suit, l'ensemble des travaux d'entretien des ouvrages, les travaux de renouvellement des équipements nécessaires au fonctionnement du service, les investissements ponctuels visant à l'amélioration de l'exploitation du service selon des dispositions précises, telles qu'installations de télésurveillance, éventuellement la résorption ponctuelle de dysfonctionnements qui apparaîtraient en cours de contrat, une part des travaux de renouvellement des canalisations et branchements, dès lors que les conditions financières seraient acceptables. Clauses financières, perception par le délégataire d'une part proportionnelle aux volumes consommés et le cas échéant, d'une part fixe, selon une structure tarifaire et une répartition qui devront être arrêtées par la CALL au vu des propositions tarifaires. La durée du contrat à déterminer au regard des prestations et investissements mis à la charge du délégataire. L'objet de la présente délibération vise donc à approuver le principe de la concession de service public, délégation du service public, de production et de distribution d'eau potable par voie d'affermage de la CALL incluant une régie de contrôle pour une durée à déterminer en fonction des prestations et investissements mis à charge du délégataire, à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la distribution et intégrant la production au 1^{er} avril 2025, sauf harmonisation des dates d'échéances des contrats actuellement en vigueur, et dont les caractéristiques figurent dans le rapport joint en annexe. Autoriser Monsieur le Président à lancer et à mener cette procédure prévue par les dispositions des articles L1410-1 et suivants, R1410-1 et suivants, L1411-1 et suivants et R1411-1 et suivants du CGCT renvoyant au Code de la Commande Publique et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. ROBERT : Sur la délibération n°9, y a-t-il des questions ? Bernard.

M. BAUDE : Ce n'est pas nouveau Monsieur le Président. Vous savez que c'est très bien dans ce mandat que nous puissions retravailler ensemble mais il reste, si ce n'est des désaccords frontaux, au moins des approches qui sont différentes. On nous parle de concurrence dans ces domaines-là mais on sait qu'il y a quelques géants internationaux qui phagocytent la concurrence, qui nous rappelle au dernier moment qu'ils font des efforts mais c'est vrai sur l'eau et sur la transition écologique dans son ensemble et avec l'argent que nous leur donnons et vous savez qu'on est quelques un ici à avoir à cœur cette situation, ils sont aussi en train de vampiriser des situations comme en Palestine où on met les colons dehors et c'est Véolia qui, une fois qu'on a passé les bulldozers, construit avec grande publicité dedans. Alors bien sûr, on ne va pas faire la révolution internationale à nous seuls mais on pense qu'une autre voie est possible. D'autres agglomérations le font. On regrette que ce n'est pas possible. On demande à discuter ensemble avec la majorité, Monsieur le Président, de toute évidence on va s'abstenir sur cette délibération et plutôt que de refaire une intervention assez longue qui explique nos arguments mais j'allais dire ces arguments chacun les connaît. Il est comme sur d'autres délibérations qui reviennent chaque année où on repense la même chose de toute façon. On essaie de le dire autrement. Je pense que la question de la liberté ne se fait pas sans les gens et ne se fait surtout pas par ceux qui ont le pouvoir financier mais allez, un petit peu d'élan là-dessus, simplement inviter une dame qui est chère à votre cœur qui disait « Demain, loin de l'argent et des marchés, l'eau retrouve sa place évidente de bien commun pour l'humanité ». Ça nous fait plaisir chers amis et chers collègues de

vous offrir, plus qu'une pensée, cette phrase, une affirmation, une demande, une exigence de Madame Danielle MITTERRAND.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On met donc au vote la délibération n°9. Allez, vote pour ? Merci. Abstention ? Donc c'est le Groupe Communiste pour le décompte. Merci. Il n'y a pas de vote contre ? La 9 est adoptée. Merci beaucoup. Pierre on enchaîne avec la 10.

M. SENECHAL : La 10, la 11 et la 12, il s'agit des rapports annuels du délégataire de service. Je ne doute pas que vous ayez tous lu.

M. ROBERT : On prend acte qu'ils ont été en tout cas à l'ordre du jour et présentés, annexés à ces délibérations. On n'a pas à voter sur ces délibérations 10, 11, 12. On enchaîne Pierre, 13. Ah, pardon.

M. BAVAY : Très rapidement parce que ces rapports ont été présentés en Commission Consultative des Services Publics Locaux et n'ont pas amené à de grands débats.

M. ROBERT : Tout à fait donc on prend acte de la présentation dans ces instances et y compris au sein de cette assemblée. Pierre, la 13.

M. SENECHAL : La 13 et la 14, si vous voulez bien, il s'agit là maintenant des rapports sur le prix et la qualité du service public, RPQS, qui concernent l'eau et l'assainissement.

M. ROBERT : Pareil, on prend acte de leur présentation et puis on enchaîne. La 15, Pierre.

M. SENECHAL : La 15, c'est le programme « Eau solidaire », ce qu'on appelle plus généralement les chèques eau, budget alloué au dispositif, clé de la répartition du dispositif de la dotation 2023 à l'ensemble des 36 communes, continuité du service en 2024. L'objectif de cette délibération vise à acter le montant de 111 830 € consacré au programme 2023, décider d'abonder ce budget de 11 700 € de chèques 2021 non consommés au 1^{er} janvier 2023, fixer la clé de répartition de la dotation pour 2023 soit 123 530 € pour les 36 communes, fixer l'acompte de 2024 à 90% du budget 2023 soit 100 650 €, d'autoriser le report des chèques non utilisés que sur deux années glissantes.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? La 15 adoptée. 16, Pierre.

M. SENECHAL : Il s'agit d'une convention avec la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, la CABBALR, pour l'admission d'effluents des communes de Vermelles et Noyelles-les-Vermelles. Il s'agit donc de vous autoriser, Monsieur le Président, à signer la présente convention qui a pour objet de préciser les modalités techniques, administratives et financières pour le traitement des rejets des eaux unitaires en provenance des communes de Vermelles et Noyelles-les-Vermelles sur la station d'épuration de Mazingarbe de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

M. ROBERT : Merci. Adoptée. La 17.

M. SENECHAL : Il s'agit maintenant d'une convention avec la CAHC pour le transport et le traitement des eaux usées pour les communes de Courrières, Montigny-en-Gohelle et Rouvroy. L'objet final de la délibération, signer avec la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin la convention définissant les modalités techniques, juridiques et financières du raccordement d'une partie de Courrières, Montigny-en-Gohelle et Rouvroy sur le système d'assainissement de Fouquières-lez-Lens.

M. ROBERT : Adoptée. La 18, Pierre.

M. SENECHAL : La 18, service public d'eau potable, convention de fourniture d'eau potable en gros entre la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et Véolia Eau Compagnie Générale des Eaux. L'objectif de la délibération vise à soumettre à l'avis du Conseil ladite convention et autoriser le Président à signer la convention d'achat d'eau en gros avec la CAHC.

M. ROBERT : C'était la dernière Pierre, ça va.

M. SENECHAL : J'ai fini.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. La 19, Bernard.

M. BAUDE : Vous l'avez sous les yeux, il s'agit de s'associer à une initiative qui dépasse notre territoire mais en plus à côté du Président du PMA on est très engagé avec nos deux agglos sur l'écotransition avec la CABBALR et la CAHC. Là, il s'agit de s'associer avec un autre territoire qui est le territoire d'Arras et la question de la mobilité responsable, solidaire et écologique c'est au quotidien. On en parle souvent et on a des actions en direction des citoyens du quotidien. Là, il s'agit d'interpeller les entreprises et en termes de bilan carbone c'est aussi des gros enjeux. Donc on pourrait s'associer à cette initiative et permettre aux entreprises de notre secteur de participer à un forum qui a eu lieu sur Arras et on est à la fois sur les enjeux parce que la planète ne va pas continuer à supporter ça pendant encore des générations mais on est aussi sur des enjeux sur le multimodal notamment avec le Canal Seine Nord qui doit arriver, pas chez nous, mais si on ne sait pas s'en servir, près de chez nous, ça serait un peu dommage. Et vous savez aussi toutes les usines de batterie qui vont être là, il y a une vraie question aussi c'est que dans l'utilisation si ça pollue moins, il faut regarder comment les matériaux arrivent et repartent pour être sur le bilan carbone intéressant. Et donc, c'est aussi intéressant, je pense que le PMA n'y est pas étranger, de pousser là-dessus et de dire que sur ces questions-là il n'y a pas de frontière de toute façon mais il n'y a surtout pas de frontière entre l'Artois et le Bassin Minier pour réfléchir ensemble à ces questions-là.

M. ROBERT : C'est le même bassin de mobilité aussi par rapport à ça. On est sur là un enjeu qui dépasse les frontières administratives mais qui permet surtout aussi de porter une voix commune pour les populations, pour la liaison avec la métropole dans le cadre de l'échange avec le nouveau système d'express métropolitain qui va arriver dans une dizaine d'années, on l'espère, même si aujourd'hui les problèmes demeurent dans la liaison avec la métropole dans le quotidien pour une bonne partie de nos populations qui doivent rejoindre ou venir dans la métropole tous les jours pour le domicile-travail. Alain.

M. BAVAY : Très rapidement parce qu'effectivement le World Forum s'est tenu à Arras et il était vraiment très très intéressant et plus de 350 participants. Au-delà des interventions d'universitaires très brillants, dont Carlos MORENO, celui qui a dessiné la ville du quart d'heure, il nous a été offert une participation de directeurs de la Société du Grand Paris. Celle qui va être chargée, ce n'est pas encore fait, ce n'est pas encore signé officiellement mais c'est elle qui va être mandatée pour accompagner la région et SNCF Réseau pour la mise en place du SERM. Je pense que le discours qu'a tenu le Directeur de la Société du Grand Paris a vraiment réjoui l'ensemble des élus présents dans la salle puisque d'un sujet qui était uniquement abordé par l'aspect voie ferrée par SNCF Réseau, c'est un petit peu normal c'est leur métier, la Société du Grand Paris nous a réaffirmé que si on faisait ça on se plantait et que le nouveau SERM devait absolument, lui, s'envisager dans le cadre d'un projet urbain et que finalement ce qui était surtout important c'étaient les nœuds sur lesquels la vie va s'organiser et puis ensuite on voit seulement comment on fait la couture avec le réseau ferré. Et je pense qu'en tant qu'élus on a été vraiment très très sensible à ces propos et surtout que dans la méthode de gouvernance, pour lui, il est indispensable que les élus de terrain soient là, ce qu'on sentait qu'on avait un peu oublié auparavant.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas d'autres remarques ? La 19 est adoptée. La 20, Ludovic.

M. GAMBIEZ : Oui donc la délibération 20 concerne la convention que l'on a signée avec la Région pour Proch'emploi et puis le partage financier des dépenses de cette convention. Donc on a une convention qui va arriver à terme au 31 décembre 2023 donc logiquement on aurait dû la reprojeter par la suite pour trois ans, ce qui est proposé c'est de faire un avenant et de la prolonger d'une année pour pouvoir l'harmoniser avec l'ensemble des conventions qui sont signées avec les autres EPCI pour qu'on arrive avec un terme identique pour l'ensemble des EPCI.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. La 21, toujours Ludovic.

M. GAMBIEZ : Alors pour la 21, je vais vous parler encore d'ESS. Sur le dernier Conseil, nous avons voté l'entrée dans la SCIC Le Toit Commun qui était la première pour laquelle, on sait que sur ce mandat bien que l'agglomération avait fait sur le mandat précédent, mais sur ce mandat-ci on a mis un accent particulier sur l'économie sociale et solidaire, qui je le rappelle est une réelle économie sur le territoire, qui est une économie très très riche aussi sur notre territoire qui est génératrice d'emplois et que l'on souhaite fortement accompagner. Dans ce cadre-là, nous avons une SCIC sur notre territoire qui s'appelle Autour du Louvre-Lens, qui confectionne des objets on va dire de souvenir, qui tournent autour de Lens, qui

sont fabriqués par des artisans locaux, des artisans de la région et donc qui met en valeur le savoir-faire de notre région. Ils ont fait des lampes, ils ont fait des coulons en porcelaine, enfin voilà, ce sont des objets qui sont amenés par la suite après la visite au Louvre partout en France voire au-delà de nos frontières. On souhaite dans ce cadre-là solliciter l'entrée dans la SCIC d'Autour du Louvre-Lens à hauteur de 20 000 €. Alors, pourquoi ? Pour pouvoir montrer à la fois l'intérêt que porte l'agglomération pour les projets ESS du territoire, comme l'a fait également le Département puisqu'ils sont entrés aussi dans la SCIC Autour du Louvre-Lens. En plus de cet accompagnement et du poids que l'on donne et que l'on veut montrer, le signal que l'on veut montrer autour des structures de l'ESS, il y a aussi pour moi un intérêt assez intéressant, c'est que ce sont des fabrications qui sont faites sur le territoire. Le fait que l'on ait quelque chose qui est une vitrine quand même de notre territoire qui, comme je vous le disais, va au-delà des frontières nous permet aussi d'avoir un poids dans la gouvernance, ce qui nous permettra d'avoir notre mot à dire aussi sur la vision qu'on veut donner de notre territoire et sur ce qu'on veut y véhiculer. Et puis aussi, si on accompagne ce genre de structure qui fait de la « publicité » de notre territoire, on empêchera aussi de voir arriver des cargos remplis de babioles fabriqués par des gamins dans des pays où la main d'œuvre coûte peut-être moins cher mais voilà on aura cette maîtrise-là. Et on a aussi la possibilité d'accompagner ces emplois sur le territoire. Je rappelle qu'Autour du Louvre-Lens vend des objets qui sont fabriqués par des entreprises qui ont un savoir-faire reconnu et que l'on souhaite faire connaître davantage mais aussi une main d'œuvre d'insertion puisque pour l'instant tout ce qui est emballage et transport est assuré par l'entreprise Main Forte et je sais qu'il y a déjà des projets en cours pour valoriser davantage l'insertion sur le territoire.

M. ROBERT : On concrétise le plan qu'on a amorcé il y a quelques temps. Y a-t-il des remarques ? Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Merci Monsieur le Président. Je m'excuse pour le retard, je ne crois pas vous avoir manqué. Simplement une question, vraiment sans arrière-pensée, j'ai compris la plus-value que cela pouvait avoir en tout cas pour la société, dans le sens inverse, quelle est la plus-value pour la CALL ? Même si je soutiens évidemment cette initiative mais est-ce qu'il y a, comment dire, un intérêt financier aussi pour nous ? Qu'est-ce qu'on gagne nous à faire ça concrètement si ce n'est réaffirmer notre soutien à l'économie sociale et solidaire ? Je vous remercie.

M. GAMBIEZ : Alors, qu'est-ce qu'on gagne ? Ce n'est pas un investissement, on n'est pas là pour faire de l'investissement, pour avoir un retour sur investissement, ce qu'on y gagne c'est qu'on va avoir une entreprise dynamique qui va valoriser notre territoire, qui va faire la promotion à la fois de notre savoir-faire, du savoir-faire de nos entreprises mais qui va valoriser aussi l'insertion donc à la fois sur notre territoire mais qui va faire aussi partout en France et partout dans le monde puisque ces objets ont vocation à être vendus aux touristes qui vont venir ici sur le Louvre-Lens. Ce qu'on y gagne c'est surtout de la notoriété et de montrer aussi l'implication de notre collectivité et l'intérêt pour l'insertion et l'emploi.

M. ROBERT : Et l'accompagnement d'un modèle qui n'est pas uniquement un modèle marchand.

M. DUQUESNOY : Juste vous rappeler que ALL ça veut dire Autour du Louvre-Lens et que le monde entier vient sur notre territoire ne serait-ce que pour le Louvre mais aussi pour bien d'autres activités et c'est ce qu'on appelle le développement économique touristique.

M. ROBERT : Allez on met au vote la délibération 21. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? C'est adopté. La 22 Christelle.

Mme BUISSETTE : Merci Président. Cette délibération 22 vous propose une aide à l'association Actio pour « Les chroniques de Gliwensbourg », « Gliwens » qui veut dire Wingles à l'envers un petit peu. C'est une association qui est basée à Wingles qui est créée par Emilie TOMMASI et qui est spécialisée dans le spectacle vivant et l'audiovisuel. Il est proposé d'aider cette association à la réalisation de deux derniers épisodes d'une websérie qui sera diffusée sur la chaîne Youtube. Cette websérie est bien sûr tournée dans notre région dans le but également de mettre à l'honneur les habitants du territoire à travers l'histoire d'une région qui est en reconstruction et dans un contexte d'effort de guerre et d'immigration, bien sûr soutenue par le Pays d'Art et d'Histoire, puisqu'il s'agit aussi de valoriser notre patrimoine et aussi par l'Office du Tourisme et en contrepartie l'association fera des médiations au sein de nos équipements cinématographiques sur le territoire et nous proposera bien sûr la visualisation de cette série. Donc, subvention à hauteur de 5 000 € pour un budget global de 35 000 €.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. Laurent, la 23.

M. POISSANT : Merci Président. La délibération 23 vise à soutenir la ville de Lens lors de retransmission des matchs extérieurs de la Coupe d'Europe et la mise en place d'un village des champions. Suite au retour sur la scène européenne de l'équipe professionnelle du Racing Club de Lens et dans le cadre de l'accueil de la Ligue des Champions, la CALL souhaite accompagner la ville de Lens pour la retransmission des matchs et la mise en place d'animations diverses à destination du grand public. A cet effet, il sera créé un village place Jean Jaurès où les supporters, spectateurs et/ou visiteurs pourront bénéficier de diverses animations avant la diffusion des matchs, jeux, activités, animations musicales, un stand de tir de ballons de précision, photobooth sticker et happy hour. Cette compétition européenne est pour le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin un évènement populaire, partagé par le plus grand nombre impliquant les acteurs de la vie locale, les associations, les entreprises, les commerçants, les mouvements sportifs et les différents quartiers. Pour toutes ces raisons et dans le prolongement des politiques ambitieuses portées par la l'agglo, il est proposé de s'inscrire dans cette dynamique portée par la ville de Lens et d'attribuer une subvention à hauteur de 20 000 € par match, soit 60 000 € pour les trois matchs retransmis qui ont lieu à l'extérieur.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. On enchaîne. C'est André qui prend la délibération n°24.

M. KUCHCINSKI : Oui merci Monsieur le Président. Comme vous le savez, la Communauté d'Agglomération est propriétaire de l'aérodrome de Lens-Bénifontaine depuis 2003 et nous sommes délégataires de l'exploitation. Il est proposé aujourd'hui d'adopter le règlement d'exploitation de cet aérodrome, ce règlement portant notamment sur l'utilisation des installations, la circulation dans l'enceinte de l'aérodrome, l'entretien du site, l'organisation des manifestations, etc. Il s'agit d'approuver ce règlement que vous avez en annexe, qui sera mis en exécution à partir du 1^{er} octobre 2023.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. André enchaîne avec la 25.

M. KUCHCINSKI : La 25, comme vous le savez, cela concerne le contrat de territoire. Le Conseil Départemental a élaboré son projet de mandat. Ce projet de mandat s'appuie sur trois pactes, le pacte des solidarités territoriales, le pacte des solidarités humaines et celui des réussites citoyennes. Dans ce cadre, le Département nous propose de contractualiser sur des opérations, des opérations améliorant le cadre de vie, sur l'accès aux services des habitants par des équipements durables et polyvalents, par des aménagements de mobilités, par des actions de préservation des ressources espaces naturels ou encore par des projets d'économie solidaire. Dans ce contrat de territoire, ils s'engagent bien sûr à des obligations réciproques, le Département et la CALL. Le Département s'engage à mobiliser son ingénierie et accorder un soutien financier et la CALL portera une attention particulière dans l'élaboration des projets pour correspondre aux catégories de pactes et s'engagera également dans la communication lors de ce soutien financier. Donc il faut également savoir que la gouvernance sera assurée par un Comité de Pilotage et que les opérations présentées par notre Communauté d'Agglomération seront proposées au fur et à mesure de leur avancement entre 2023 et 2026. Finalement, cette délibération vise à approuver le principe de la contractualisation avec le Département et à autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

M. ROBERT : J'en profite pour remercier les conseillers départementaux, André en est le rapporteur ici, mais l'ensemble des conseillers départementaux qui se sont mobilisés pour nous permettre d'avancer rapidement sur ces thématiques au niveau de l'agglo. C'est adopté pour la 25. La 26 André.

M. KUCHCINSKI : Oui la 26 concerne la ville de Harnes. La ville de Harnes a recours au service commun pour la construction de sa nouvelle piscine et pour ce chantier il y a lieu de faire un diagnostic archéologique et il est proposé que ce diagnostic soit réalisé par le Centre Archéologique du Département. Cette délibération vise à autoriser le Président à signer la convention relative à la réalisation de ce diagnostic et éventuellement la réalisation ultérieure de fouilles archéologiques.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 27.

M. KUCHCINSKI : La 27, il s'agit par cette délibération de proposer la convention et les tarifs proposés aux communes adhérentes du service commun la DMSI, c'est-à-dire la Direction Mutualisée des Systèmes d'Information, signalons que la ville de Loos-en-Gohelle a officialisé son adhésion à ce service, et de mettre au point les conventions et aussi les tarifs. Tarifs que vous avez en annexe. Les

tarifs qui sont fixés en fonction des catégories de service, c'est-à-dire soit la gestion des postes de travail, la gestion de la messagerie et l'hébergement des données. Voilà pour cette délibération.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. On continue, la 28.

M. KUHCINSKI : La 28 concerne un mandat de maîtrise d'ouvrage, notamment pour la ville d'Annav-sous-Lens qui a pour projet le réaménagement d'une école, démolir deux bâtiments préfabriqués, reconstruire un bâtiment neuf, rénover un bâtiment existant. Ce projet s'inscrit dans la convention-cadre du service commune transition durable et aide aux communes. L'accompagnement de la CALL entre tout à fait dans ce cadre et prendra la forme d'un mandat de maîtrise d'ouvrage et la CALL agira donc au nom et pour le compte de la ville concernant le suivi de la conception et de la réalisation de ce nouvel équipement. Cette délibération a donc pour objet d'autoriser la signature de la convention, de fixer également le montant de la participation financière de la commune soit 13 200 € sur trois ans et d'autoriser le Président à signer l'avenant pour le transfert des marchés de maîtrise d'œuvre.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 29.

M. KUHCINSKI : On commence à voir que ce service commun prend son ampleur parce que nous rejoignons maintenant la ville de Mazingarbe pour la même délibération, le même objet et la ville de Mazingarbe cela concerne la réhabilitation d'un ancien bâtiment commercial pour la création d'un espace polyvalent et d'un espace socioculturel. Donc la participation financière est cette fois fixée à 21 780 € sur trois ans. Voilà Monsieur le Président pour les délibérations.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. On enchaîne la 30, c'est Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Oui merci Monsieur le Président. Mesdames et messieurs, chers collègues, la 30 c'est la composition de la Commission Ressources et Moyens. Dans la suite de l'installation de notre collègue Mickaël FAUQUEMBERG comme conseiller communautaire de Grenay, il y a lieu donc de procéder à des modifications au sein de nos instances. Ce dernier siègera au sein de la Commission Ressources et Moyens.

M. ROBERT : Merci. C'est entériné. La 31, Christian.

M. PEDOWSKI : Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Dans la suite de l'installation toujours de notre collègue Mickaël FAUQUEMBERG comme conseiller communautaire de Grenay, il y a lieu de le désigner au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

M. ROBERT : C'est adopté. La 32, c'est pour Loos-en-Gohelle.

M. PEDOWSKI : Composition de la Commission Locale toujours. Il y a lieu de modifier la représentation de la commune de Loos-en-Gohelle au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées. La ville a désigné Madame Christine STIEVENARD comme titulaire et Monsieur Geoffrey MATHON comme suppléant.

M. ROBERT : C'est entériné. La 33.

M. PEDOWSKI : Dans la suite de l'installation de notre collègue Mickaël FAUQUEMBERG comme conseiller communautaire toujours à Grenay, il y a lieu de désigner ce dernier au sein d'Artois Mobilité et l'Office de Tourisme. Petite modification, on proposerait également dans la désignation de notre représentation et ce au Pôle Métropolitain de l'Artois notre excellent collègue, Maire de Wingles, Sébastien MESSANT.

M. ROBERT : C'est validé. Merci beaucoup. La 34, toujours Christian.

M. PEDOWSKI : Commission de Suivi du Site de la société Nortanking à Annay-sous-Lens. Cette fois, il y a lieu de désigner nos représentants au sein de la Commission de Suivi de Site de la société Nortanking à Annay-sous-Lens et de désigner Madame Martine DEMEYERE comme titulaire et Monsieur Nicolas FRANCKE comme suppléant.

M. ROBERT : C'est adopté. La 35.

M. PEDOWSKI : Toujours en représentation, cette fois-ci au SIZIAF. Nous modifions la représentation de la commune de Loos-en-Gohelle au sein du SIZIAF et donc nous désignons et nous proposons la candidature de Monsieur MATHON Geoffrey comme délégué.

M. ROBERT : C'est adopté. On fait toute une série de rapports, 36 à 40.

M. PEDOWSKI : Avec votre autorisation Monsieur le Président, tir groupé. Ici, ces délibérations visent à prendre acte des rapports d'activités de 2022 du SIZIAF, d'Artois Mobilité, de la SAEM Territoires 62, le Syndicat Mixte de l'Arena Stade Couvert à Liévin ainsi que de l'Office du Tourisme.

M. ROBERT : Merci. Comme pour tout à l'heure sur l'eau, on prend acte de leurs présentations. La 41, Christian.

M. PEDOWSKI : Convention avec la FDE 62. Il s'agit ici de signer une convention avec la FDE 62 dans le cadre de travaux d'effacement de réseaux de la rue Rochefoucauld inclus dans le programme ERBM de l'îlot Parmentier à Lens. Le montant des travaux s'élevant à 52 941,38 € HT avec une participation de la FDE à hauteur de 47 647 € HT et de la CALL à hauteur de 5 294,38 € HT.

M. ROBERT : C'est adopté. La 42 toujours Christian.

M. PEDOWSKI : Centre aquatique de Lens. Là c'est un avenant. Il s'agit de signer un avenant au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage consenti pour la réalisation du centre aquatique de Lens en raison des modifications du coût prévisionnel des travaux. L'augmentation passant de 29 739 723,95 € HT à 30 823 875,44 € HT se justifie par un réajustement du coût des études, la notification de divers avenants techniques, la hausse des matières premières, le montant du marché global de performance attribué pour sa tranche ferme.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 43, Christian.

M. PEDOWSKI : Référent déontologue élu. Dans le cadre de la loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, chaque élu local a la possibilité de consulter un référent déontologue. Dépourvu de pouvoir de sanction, le référent déontologue accompagne les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques, en particulier les risques de poursuites pénales liées, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquels ils peuvent se retrouver dans le cadre de l'exercice de leur mandat. Il peut également conseiller les élus sur les mesures à prendre lorsqu'ils sont sollicités par des représentants d'intérêt. Le référent déontologue peut également les aider à mieux mettre au service de l'intérêt général les ressources et les moyens dont il dispose pour l'exercice de leur mandat. A ce titre, il est donc proposé de désigner Monsieur Jacques BILLET, administrateur territorial en retraite, ancien DGAS, comme référent déontologue des élus.

M. ROBERT : Parfait. Merci beaucoup. C'est adopté. La 44, toujours Christian.

M. PEDOWSKI : Convention industrielle de formation à la recherche recrutement d'un doctorant. L'ambition portée en matière d'aménagement urbain et plus généralement sur l'urbanisme au sens large ne sont pas sans conséquence pour notre population. Afin de nous aider à évaluer l'impact des politiques engagées au titre de l'ANRU et de l'ERBM, il est proposé d'accueillir un doctorant dans le cadre d'une thèse de trois ans et ce via une convention industrielle de formation à la recherche, CIFRE. Le salaire par mois sera composé comme suit 2 044,12 € en 2023, 2 100 € en 2024 et 2 200 € en 2025. Le démarrage du contrat est prévu pour octobre prochain avec une soutenance de thèse entre septembre et décembre 2026.

M. ROBERT : Merci c'est adopté. La 45.

M. PEDOWSKI : C'était donc une délibération qui consiste au remboursement des frais de déplacement. Il s'agit de mettre à jour le tableau de remboursement des frais de déplacement et des stages de nos agents.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 46.

M. PEDOWSKI : La 46, création de poste, 46 à 49, en raison de la montée en puissance de l'agglomération, d'une volonté politique forte et affirmée d'être au cœur de l'accompagnement des projets du territoire et des communes, de maintenir une solidarité forte sur le territoire avec comme seule ambition de maintenir un niveau d'investissement élevé au service du développement et de l'attractivité de notre agglomération et de rester mobilisés pour la qualité de vie de ses habitants, il est proposé la création de différents postes comme suit. Premier poste, un coordinateur conditions de vie au travail. Le second, un chargé de transition numérique. Le troisième, un coordinateur projets culturels. Le quatrième, un assistant administratif auprès du Directeur Général Adjoint en charge du développement.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. La 50, Christian.

M. PEDOWSKI : Et donc enfin, actualisation et régularisation de postes, toujours dans le même registre. Il s'agit cette fois d'actualiser ou de régulariser certains postes. A savoir, un chargé d'appui aux projets et partenariats culturels, un coordinateur local à l'éducation artistique, un régisseur pour la Direction Coordination et Mutualisation et un responsable de la régie d'entretien des espaces naturels. A noter que ces postes sont déjà présents au tableau de nos effectifs.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La dernière pour Christian, la 54.

M. PEDOWSKI : Poste d'agents de capture animal. Modification de la délibération du 28 septembre 2022. Cette délibération vise à élargir les candidatures aux non titulaires pour les deux postes d'agent de capture d'animaux répondant pour rappel à la volonté politique de mettre en régie la capture de chiens et de chats au sein de notre fourrière.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 55, Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : La délibération 55 vise à nous communiquer, mais vous l'avez reçu, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, s'agissant d'une structure dans laquelle nous avons des intérêts qui s'appelle la SAEM Territoires 62 pour les exercices 2016 à 2021. Donc c'est un dossier que vous avez pu consulter, qui vous a donc été remis et qui d'ailleurs de notre part indique très clairement qu'il y a lieu pour notre agglomération, qui est le principal actionnaire de cette entité, de veiller à l'utilité du maintien de cette structure dans la durée puisque, vous le savez, la Caisse des Dépôts a prévu de s'investir davantage sur l'aménagement du territoire à travers une SPL. Bien entendu, il s'agit à partir de ce rapport et de l'avis des magistrats qui ont fait ces investigations de 2016 jusqu'à 2021, à un moment ou à un autre de décider de la position qui sera celle de notre assemblée par rapport à l'avenir de cette société d'économie mixte dont je rappelle que l'existence est ancienne, qu'elle a changé de nom et qu'effectivement au fur et à mesure du développement de l'économie sur notre territoire disons dans l'intérêt de son investissement n'apparaît plus aussi évident qu'autrefois. Il n'empêche que celles et ceux qui sont aux commandes n'ont en rien démerité, notamment son Directeur Général actuel, Monsieur DENEUX et les personnes qui l'accompagnent ont fait, et c'est d'ailleurs noté dans le rapport, un travail, disons, d'assainissement des finances qui est absolument remarquable.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? On prend acte là encore une fois. On enchaîne avec la suivante Jean-Marie, la 56.

M. ALEXANDRE : Le rapport suivant concerne une association que nous connaissons bien, qui est Culture Commune, dont les enjeux ne sont absolument pas comparables à ce qui a été présenté précédemment. Tout ce qui est indiqué dans ce rapport c'est que l'activité de Culture Commune mériterait au niveau administratif d'apporter plus de précisions à celles et ceux qui lui apportent, qui lui donnent un soutien financier. Cela est tout à fait légitime et je pense que Culture Commune est en capacité de répondre facilement à cette demande.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? On prend acte que ce rapport a été également présenté au Conseil. La 57, Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : La 57, c'est relativement simple, il s'agit de l'avenant n°2 à la convention d'accompagnement financier de l'association Racing Club de Lens puisque vous savez une structure

comme la nôtre ne peut pas financer un club professionnel. Il s'agit là de l'association qui prend en charge prioritairement les jeunes des quartiers défavorisés et qui bénéficient d'un accompagnement sportif toujours apprécié. Simplement, il y a eu les 20 mois de période Covid où les entraînements n'étaient pas possibles et aujourd'hui, la presse nous en rend compte régulièrement, il y a une modification qui est en cours sur l'actionnariat du Racing Club de Lens et sur son organisation. C'est la raison pour laquelle cela n'est pas, disons, évidemment sans effet sur l'activité de l'association que nous subventionnons. Le montant du prêt n'est pas modifié. Simplement, il nous est demandé un report d'échéance d'une année et je pense que nous sommes en capacité de l'accepter eu égard aux circonstances particulières que le Racing Club de Lens a connu en bien, puisqu'il affronte la ligue et en notoriété mais en même temps les jeunes ont manqué d'entraînement. Il s'agit pour nous de leur permettre de le faire sans avoir une épée de Damoclès financière au-dessus de la tête.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. On enchaîne avec la 58, Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Il s'agit, Monsieur CLAVET, des garanties d'emprunt. Je sais que vous êtes toujours très sensible à ce genre d'exercice c'est la raison pour laquelle j'attire votre attention parce que je ne voulais pas que vous puissiez manquer la délibération 58. Alors celle-ci prévoit une garantie d'emprunt pour Maisons & Cités pour la construction de logements boulevard Lamendin Cité 2 à Bully-les-Mines.

M. ROBERT : Donc on met au vote la délibération 58. Vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? C'est adopté. La 59, Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Il s'agit toujours d'une garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 120 logements rue des Robiniers à Liévin.

M. ROBERT : Allez, vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? La délibération est adoptée. C'est Jean-Marie ALEXANDRE qui rapporte aussi les délibérations en lieu et place de Philippe LA GRANGE en commençant par la 60.

M. ALEXANDRE : Ce que je vous propose, c'est de ne pas vous lire toutes ces délibérations et tous les chiffres qui les accompagnent, simplement de regarder en grande masse mais maintenant si vous voulez que je fasse une lecture commentée, mais ça c'est sous vos applaudissements uniquement, je suis capable évidemment de le faire. Ce qu'il faut retenir premièrement c'est que comme son nom l'indique, plus exactement non ne l'indique pas, la décision modificative ne modifie pas le budget. Elle modifie un certain nombre d'affectations au vu de l'utilisation qui a été faite en cours d'année. Nous sommes ici quasiment au mois d'octobre et par conséquent au cours de l'année qui s'est écoulée, un certain nombre d'investissements ont eu lieu, un certain nombre d'opérations se sont déroulées plus ou moins rapidement et c'est un moment où on fait le point pour voir là où il manque des financements et où il faut les affecter mais toujours dans le cadre du budget que vous avez voté. Et à l'inverse, là où il y a des financements qui étaient prévus à l'excès et il convient de les diminuer. Tout ceci nous amène au niveau du budget principal de constater que cette décision modificative diminue de 9,7 millions la masse budgétaire globale dont les principaux ajustements concernent les dépenses réelles de fonctionnement qui évoluent globalement de 1,2 million. Les recettes réelles qui évoluent globalement de +2,3 millions. Il en résulte de l'ensemble des mouvements de la section en fonctionnement une amélioration d'autofinancement de 1,1 million. En section d'investissement les crédits ouverts en dépenses d'investissement hors dette diminuent de 12,2 millions d'euros. Les crédits ouverts en recettes d'investissement hors dette évoluent de -4,6 millions pour tenir compte de l'avancement des opérations, soit -6,5 millions. Ces crédits sont reportés sur les exercices suivants. En conséquence, l'ensemble de ces mouvements est induit par les propositions de la DM1 du budget principal, le besoin d'emprunt qui est le nôtre, est réduit de 7,5 millions d'euros portant son niveau à 12,2 millions d'euros. Au niveau du budget d'action économique, la DM1 diminue de 4,3 millions la masse budgétaire globale, section de fonction avec d'une part une diminution de 1,2 million des dépenses réelles, section d'investissement une diminution de 1,9 million des dépenses réelles. D'autre part, une diminution de 0,7 les produits de cession prévisionnels en raison du report de vente toutes choses égales par ailleurs. En conséquence de l'ensemble des mouvements induits par les propositions de la DM1 budget action économique, le besoin d'emprunt est réduit de 2,6 millions portant son niveau à 8,1 millions d'euros. Sur les budgets assainissement et eau potable, toujours pour tenir compte des réalisations et de l'avancement des opérations, cette décision modificative propose le réajustement de la masse budgétaire globale, respectivement - 2,3 et +0,2 million d'euros. En conséquence de l'ensemble des mouvements induits sur ces propositions de la DM1 de ces deux budgets, le besoin d'emprunt est réduit de 2,5 millions

d'euros pour le budget assainissement portant son niveau à 2,2 millions d'euros. Et pour ce qui est du budget eau potable, les mouvements sont sans conséquence. Absence de besoin de financement. Sur le budget du crématorium, la DM1 propose un réajustement de besoin d'emprunt à la baisse de 0,1 million d'euros. Voilà Monsieur le Président, très rapidement indiquées des principales modifications. Ce que l'on peut noter, c'est une parfaite maîtrise du budget. Non seulement ce budget est totalement maîtrisé mais vous voyez que ce soit en fonctionnement ou en investissement c'est tenu et mieux que tenu puisque notre autofinancement augmente et notre besoin d'emprunt diminue.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Je vais mettre au vote ces délibérations. Sauf remarque de votre part, on considère que le vote pour une délibération est valable pour les autres budgets. Ça va pour tout le monde ? Allez, vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Pas de vote contre ? Les délibérations sont donc adoptées, 60 à 64. La 65, toujours Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : La délibération 65 vous appelle à ajuster et voter les autorisations de programme et engagement de crédits de paiement, l'autorisation des AP et des CP à la décision modificative n°1 de 2023. Il s'agit de voter les ajustements globaux de 49 autorisations de programme pour 6 920 454,07 €, de voter les ajustements pour 18 autorisations de programme pour 4 985 370,13 € et d'approuver les ajustements, les crédits de paiement en AP et en AE compte-tenu du rythme de réalisation et sans modifications du total de celles-ci.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? La 65 est adoptée. La dernière délibération c'est la délibération 66 visant à octroyer une subvention de 15 000 € à la Fondation de France en témoignage de notre soutien, comme on a déjà pu le faire aussi, au peuple marocain qui a été victime d'un séisme début septembre et de contribuer quelque part à l'effort collectif qui est fait pour reconstruire cette partie du pays suite au tremblement de terre. Donc la délibération vous propose d'accorder cette subvention pour un montant de 15 000 €. Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Oui merci Monsieur le Maire. En effet, les 8 et 9 septembre derniers un terrible séisme a touché la région sud du Maroc et à la suite de cela un élan de générosité s'est mis en place et je tiens à saluer évidemment tous les acteurs qui ont participé à cela. Je ne referai pas le match, désolé Monsieur ROBERT, du Conseil Municipal d'hier sur les raisons de cet élan de générosité car même si ce n'est pas le rôle premier forcément des collectivités d'attribuer ce genre de subvention, il en va de notre honneur et surtout de notre humanité que de pouvoir aider les populations qui sont dans ces situations-là. C'est pourquoi je voterai avec grand plaisir évidemment l'attribution de cette subvention exceptionnelle de 15 000 €. Néanmoins, j'aurais aimé que ce geste ne soit pas, comment dire, fait par le prisme d'une générosité à géométrie variable. Je sais que nous avons voté une subvention pour la Turquie, aujourd'hui nous votons pour le Maroc et je vous rappelle également qu'il y a deux semaines des inondations ont fait quasiment près de 3 800 morts en Libye. Il y a également 10 000 disparus à ce jour et malheureusement ce nombre va encore augmenter. Il y a également le sort aujourd'hui des arméniens qui sont chassés des territoires azerbaïdjanais sur le Haut-Karabagh qui doit nous alerter et pour lesquels nous pourrions aussi, j'espère, délibérer. C'est pourquoi, comme je l'ai dit précédemment, je voterai pour cette délibération en espérant que cette assemblée, peut-être dans les prochains jours ou prochain Conseil en tout cas, puisse également apporter son soutien au peuple de Libye, les libyens et aussi aux arméniens qui sont chassés aujourd'hui de ces territoires. Je vous remercie.

M. ROBERT : Je vous ferai la même réponse qu'hier quand vous avez été moins mesuré dans vos propos que l'engagement de la collectivité n'est pas à son démarrage avec cette subvention et que pour le peuple libyen, bien évidemment si des fonds étaient appelés pour pouvoir venir en aide au peuple libyen dont on était sûr que les fonds vont vraiment sur le peuple libyen parce qu'on sait aussi qu'il y a des problèmes sur place. Le jour où le fonds sera ouvert, ce que je vous ai dit c'est que la ville de Lens et je prends l'engagement aussi je pense au niveau de la Communauté d'Agglomération regardera de la même façon. Mais de faire de la mauvaise politique alors que des personnes vivent un drame humain... Vous avez modéré vos propos aujourd'hui mais franchement ça n'enlève pas le fond de ce que vous avez exprimé de façon globale sur les dispositifs d'aide que l'on essaye d'accompagner malheureusement, toujours dans des circonstances difficiles mais en tout cas c'est toujours sincère quand on le fait et quand on le présente dans ces assemblées. Je mets donc la délibération 66 au vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Pas de vote contre. Je ne terminerai pas ce Conseil sans faire un petit clin d'œil à Patrice. Patrice NOISSETTE qui est là-bas au bout. C'est son dernier Conseil, je pense qu'on peut l'applaudir. Viens ici Patrice. Enfin, je dis dernier Conseil parce que c'est vrai qu'aujourd'hui le cumul emploi retraite nous permet aussi des moments de faire appel à des anciens

agents pour pouvoir aussi le solliciter et en fonction de ses possibilités, il y aura toujours besoin de renfort sur ces séances un peu exceptionnelles. Je le remercie pour l'ensemble de ce qu'il a pu apporter à la collectivité. Vous le connaissez dans sa discrétion le soir du Conseil mais voilà c'est aussi la façon de le mettre en lumière, en vous remerciant à la fois pour quelque part cette séance mais surtout de remercier Patrice pour ce qu'il a pu faire dans l'ombre au sein de cette collectivité. Bonne soirée à toutes et à tous.